



UIMM AUVERGNE SERVICES

LIVRET HANDICAP

UAS VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE
FORMATION



- **NOTRE DISPOSITIF D'ACCUEIL**
- **PERSONNALISATION DU PARCOURS DE FORMATION**
- **CONTACTS UTILES**

Nous mettons tout en oeuvre pour vous accompagner tout au long de votre formation : Adaptation des formations, relais vers des organismes spécialisés, ...

NOTRE DISPOSITIF D'ACCUEIL

QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.



COMMENT SE DÉROULE MA FORMATION ?

Un accompagnement en 3 étapes

1. QUAND PARLER DE MON HANDICAP ?

Vous pouvez faire part de votre handicap dès votre candidature au sein de notre établissement. Il vous suffit de l'indiquer dans l'espace prévu à cet effet sur votre dossier de candidature et/ou votre dossier d'inscription. La Responsable des admissions en informera le formateur, il vous suffit de lui envoyer un mail à l'adresse jmaubert-plagne@uimmauvergne.org

Dès que le formateur est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

2. COMMENT EST ADAPTÉE MA FORMATION ?

Au cours de l'entretien avec le formateur, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. Si aucun aménagement n'est possible, il vous accompagnera vers l'un de nos partenaires en mesure de répondre à votre besoin.

3. COMMENT EST ORGANISÉ LE SUIVI DE MA FORMATION ?

Tout au long de votre formation, votre formateur reste à votre écoute, de même que la responsable des admissions si vous en ressentez le besoin. Ils suivent votre évolution et assurent une continuité pédagogique dans vos apprentissages. Votre formateur peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation. Le formateur s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

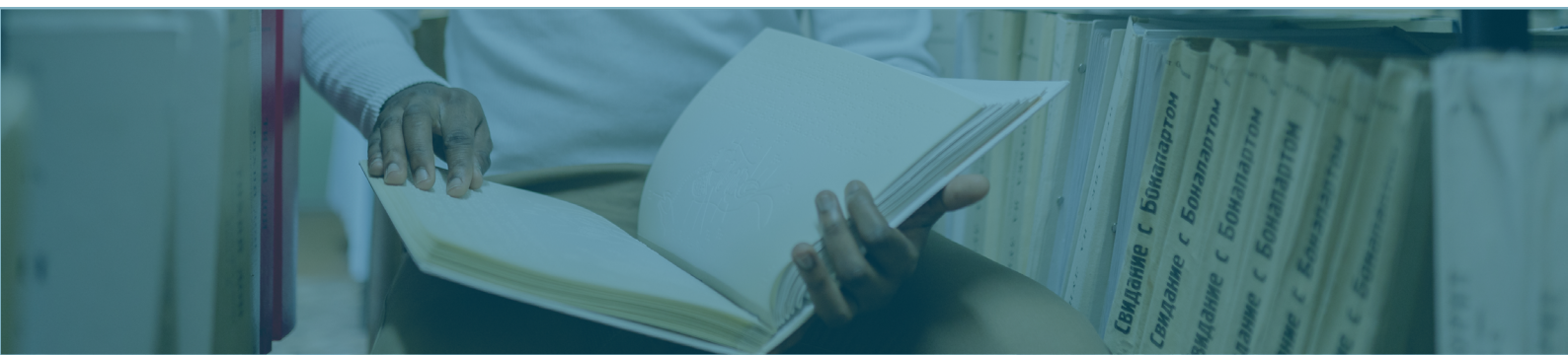
EN PRATIQUE

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir **d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.**

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap.

C'est lors de votre rendez-vous d'inscription avec notre centre de formation que vous sera demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), la **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps
- **PPS** : Délivrée par la MDPH, le **Projet Personnalisé de Scolarisation** concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). **L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources
- **AEEH** : Délivrée par la CDAPH, **L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé** concerne les jeunes de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- **ALD** : Relève de la Sécurité Sociale (attestation AMELI). **L'Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques.



PERSONNALISATION DU PARCOURS DE FORMATION

Pour tout apprenant en situation de handicap, UAS met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation :

- **Information sur les métiers, les formations proposées, les offres de contrats et la préparation à l'apprentissage** : aide à la définition de votre projet professionnel et préparation à l'apprentissage (conditions d'accueil en relation avec votre situation de handicap)
- **Echanges avec l'employeur et les partenaires** impliqués tout au long du parcours de formation
- **Parcours de formation adapté et contractualisé** : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en formation en fonction de vos besoins
- **Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins** en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés (s'il y en a)
- **Information sur la suite du parcours après la formation** : partenaires emploi (Pôle Emploi, Cap emploi, Missions Locales...), réseau formation (sous statut scolaire, par apprentissage, en formation professionnelle continue...), formation aux techniques de recherche d'emploi
- **Contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours** : un bilan de votre formation pourra être réalisé et vous être communiqué (aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées...).



UIMM AUVERGNE SERVICES

CONTACTS UTILES

VOTRE CONTACT HANDICAP

MADAME MAUBERT-PLAGNE

04 73 90 15 43

jmaubert-plagne@uimmauvergne.org